

MAITRISER LE MÉCÉNAT TERRITORIAL

CYCLE MÉCÉNAT & FUNDRAISING

JOUR 1

Fondamentaux et stratégie de fundraising

Mardi 2 mars 2021

9h30 - 12h30 & 14h - 17h

A Sciences Po Lyon

JOUR 2

Discours de cause et sollicitation

Mercredi 3 mars 2021

9h30 - 12h30 & 14h - 17h

A Sciences Po Lyon



Tout élu local est confronté à ces questions face à la baisse drastique des dotations de l'Etat et au succès de ce nouvel outil de financement en plein essor.

Comment développer le mécénat au sein de sa collectivité ?

Quelles sont les réelles perspectives en matière de financement ? Quels projets éligibles ?

Quels sont les facteurs de succès ?

Que faut-il rassembler pour créer une fondation territoriale ?

Quel est le rôle des élus dans l'impulsion et la réussite d'une telle démarche ?

CONTACT

Pôle Formation continue & Insertion professionnelle

Anne BLANC-BOGE

Directrice

Brice CRISTOFORETTI

Responsable administratif du service

04 37 28 38 11

formation.continue@sciencespo-lyon.fr

www.sciencespo-lyon.fr/formations/formation-continue

OBJECTIF

Avoir de la visibilité sur la diversité du mécénat des collectivités et acquérir les clés d'une stratégie de fundraising réussie.

SPÉCIFICITÉ

Une formation interactive, opérationnelle et adaptée aux besoins des élus locaux en recherche de nouvelles sources de financement de leurs actions et projets de territoire.



www.sciencespo-lyon.fr

**Mardi 2 & mercredi 3
mars 2021**

9h30 - 12h30 & 14h - 17h
à Sciences Po Lyon

FORMATION DES ÉLUS

MAITRISER LE MECENAT TERRITORIAL

SAVOIR-FAIRE VISÉS

Maîtriser le cadre juridique et fiscal
du mécénat territorial

Savoir élaborer sa stratégie de
recherche de financement privé

Concevoir son discours de cause
déclencheur de dons

NOMBRE DE PLACES



10

DES INTERVENANTES EXPERTES

Nathalie PERRIN

Directrice associée de l'agence Co-Influence
Diplômée en Fundraising – Harvard Ext.
Plus de 15 ans de conseil en fundraising et mécénat

Céline MATHIEUX

Directrice associée de l'agence Co-Influence.
Certificat français du Fundraising – ESSEC & AFF
10 ans de conseil en fundraising et mécénat

AU PROGRAMME

JOUR 1

FONDAMENTAUX ET STRATEGIE DE FUNDRAISING

- Notions clés du mécénat
- Éligibilité, cadre juridique, prérequis, facteurs clés de succès
- Rôle et responsabilité de l'élu
- Modèles de mécénat au service des projets territoriaux
- Panorama des stratégies et des techniques de fundraising
- Méthodologie pour construire sa stratégie de levée de fonds

JOUR 2

DISCOURS DE CAUSE ET SOLLICITATION

- Clés d'un argumentaire déclencheur de dons
- Travailler son pitch de sollicitation
- Principes de la sollicitation
- Méthodologie d'identification et de sollicitation de ses mécènes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Approche à la fois théorique et pratique s'appuyant sur des exemples concrets
- Pédagogie active avec des exercices de mise en situation
- Partage d'expérience entre les participants

LES +

- Les essentiels et les clés de succès du fundraising
- Méthodes et repères pour une transposition immédiate sur les projets de sa collectivité

Pôle *Formation continue*
& *Insertion professionnelle*

www.sciencespo-lyon.fr



SCIENTES
PO
LYON



SCIENTES
PO LYON

FORMATION DES ÉLUS

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

MAITRISER LE MECENAT TERRITORIAL - 2 & 3 MARS 2021

Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin individuel dûment complété et signé.

- Par courrier : Sciences Po Lyon, Pôle Formation continue & Insertion professionnelle, 14 avenue Berthelot – 69365 Lyon cedex 07
- Par mail : formation.continue@sciencespo-lyon.fr

INSCRIPTION

Inscription aux 2 journées (parcours de formation complet) - 1 100 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT (Voir conditions générales de vente ci-après)

- Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de Sciences Po Lyon
- Règlement par virement bancaire / mandat administratif
- Règlement par la Caisse des Dépôts et Consignations (DIF Elus)

Contact facturation (obligatoire) : Nom Fonction :
Mél :

ENTREPRISE DU PARTICIPANT

Raison sociale :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
Tél. : Code APE/NAF :
Numéro de Siret (mention obligatoire) :
Directeur(rice) :

PARTICIPANT

Mme M.

Nom : Prénom :
Fonction : Tél. portable :
Adresse de convocation (si différente de l'établissement) :
Code postal : Ville :
Mél :

RESPONSABLE FORMATION (ou contact pour le suivi du dossier d'inscription)

Mme M.

Nom : Prénom :
Fonction : Tél. :
Mél :

**CACHET DE L'ENTREPRISE &
SIGNATURE DU RESPONSABLE (obligatoire)**

Date :

Signature :

SIGNATURE DU PARTICIPANT (obligatoire)

Date :

Signature :



— SCIENCES
— PO
— LYON

FORMATION DES ÉLUS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Sciences Po Lyon confirmera l'inscription définitive d'un participant par l'envoi d'un accusé de réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

TARIFS

Sciences Po Lyon étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4 du code général des impôts, tous les tarifs sont indiqués en euros net. Les tarifs indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur comprennent la formation et la documentation pédagogique qui pourrait être fournie à chaque participant. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, comptant et sans escompte, à l'inscription ou à réception de la facture :

- par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'IEP de Lyon,
- ou
- par virement à l'ordre de l'IEP de Lyon en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise.

TRESOR PUBLIC - Code banque : 10071 - Code guichet : 69000 - N° de compte : 00001004333 - Clé RIB : 63 - Code BIC : TRPUFRP1
Domiciliation : TPLYON - IBAN - FR76 1007 1690 0000 0010 0433 363

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, Sciences Po Lyon adresse :

- une lettre de confirmation au responsable formation ;
- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.

Dès la formation réalisée, Sciences Po Lyon adresse à l'établissement financeur :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 82 69 P 679369) ;
- une attestation de présence du/des participant(s).

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Caisse des dépôts et consignations...), il appartient à la structure du participant de :

- vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer en précisant sa raison sociale et son adresse postale.

Dans le cadre d'une prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à la structure du participant. Si Sciences Po Lyon n'a pas reçu la prise en charge par l'organisme tiers au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité des frais de formation. Par ailleurs, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par la structure du participant.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courrier postal ou mail), un accusé de réception sera envoyé par mail à l'intéressé, au responsable de formation et à l'interlocuteur responsable de la facturation. L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale). Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 30% des frais de participation. Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, Sciences Po Lyon facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de la formation. A partir du 1^{er} jour de formation, la totalité des frais de la formation seront retenus et facturés.

Sciences Po Lyon se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut d'Études Politiques de Lyon, 14 avenue Berthelot à Lyon (7^e arrdt) pour permettre l'inscription au programme de formation désiré. Ce traitement est effectué sur la base juridique suivante : consentement contractuel, consentement libre et éclairé de la personne fournissant les données.

Le recueil de ces données est obligatoire. En cas d'absence de ces données, la procédure d'inscription à la formation désirée ne pourra pas aller à son terme. Les données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au personnel administratif du pôle Formation continue et Insertion professionnelle et du service financier de l'IEP de Lyon.

Conformément à la loi « informatique et libertés », et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit de demander à l'IEP de Lyon l'accès, la rectification ou l'effacement des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant au délégué à la protection des données de l'IEP : affaires.juridiques@sciencespo-lyon.fr. Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle. Vous disposez du droit à la portabilité de vos données et du droit à l'opposition au traitement de vos données.